

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-81

### LOCATION D'UN LOCAL D'HABITATION SITUÉ AU 2 CHEMIN DES CROIX A MILLEVACHES

Date de la convocation  
08/11/2021

Le 16 novembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		P. BRUGERE	x		1
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				2
PLAZANET Mélanie	x				2
SERRE Françoise		B. LARDY	x		2
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	7

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	x				2
	PETIT Christophe			x		
23	DEFEMME Catherine	x				2
	MARTIN Valéry	x				2
87	LARDY Brigitte	x				2
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4			4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				1
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				1
CGS	NICOUX Renée	X				1
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				1
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	x		1
	HORNEBECK Catherine	x				1
	MIGNAUT Thomas			x		
	POUYAUD Bernard	x				1
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	x		1
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		1
	SALVIAT Gérard	x				1
87	LAHAYE Françoise		M. PLAZANET	x		2
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	4		3	8
	TOTAL EPCI et communes	7			7	12

### **Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

### **CODE PROJET 9102 – Fonctionnement général**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** la délibération C2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau syndical et au Président ;

#### **Contexte :**

---

Les locaux de la Maison du Parc où travaillent les agents de la collectivité sont à ce jour complètement occupés. Certains espaces de travail comptent jusqu'à 4 agents et il est par ailleurs nécessaire de les traverser pour atteindre d'autres bureaux.  
Nous attendons l'arrivée d'un agent supplémentaire dans le cadre de la mission Life Wild Bees et devons prévoir l'accueil des stagiaires pour l'année 2022 (jusqu'à 5 stagiaires simultanément).  
Malgré le développement du télétravail, l'espace dévolu aux agents de la collectivité va être rapidement insuffisant et ne permettra pas d'envisager de nouvelles missions le cas échéant.

#### **Description du projet :**

---

Une habitation de trois pièces de 62 m<sup>2</sup> jouxtant le terrain de la maison du Parc est disponible à la location depuis le départ des derniers locataires.  
Cette maison, en bon état intérieur et extérieur, comporte 3 pièces principales de respectivement 29m<sup>2</sup>, 12 m<sup>2</sup> et 7,5m<sup>2</sup>. La disposition permettrait d'envisager d'y installer 4 à 5 bureaux pour des agents de la collectivité sans avoir à engager de travaux importants hormis quelques aménagements extérieurs (dépose de clôture en particulier).  
Elle offre en outre un garage spacieux qui pourrait offrir un espace d'entreposage du matériel du Syndicat mixte.

Sa proximité avec la Maison du Parc permet de relier l'informatique facilement et à moindre frais offrant le même accès au serveur que dans le bâtiment principal.

Le bail est géré par l'agence immobilière LM IMMOBILIER d'Ussel pour le compte de Monsieur RITOUX, propriétaire.

Ce dernier a donné son accord de principe.

Le loyer est fixé à 465 € mensuellement. Les frais d'agence sont de 330 €.

#### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du bureau syndical :

- de louer l'habitation sise 2 Chemin des Croix – 19290 Millevaches pour un loyer mensuel de 465 € révisable annuellement et après règlement des frais d'agence immobilière de 330 € ;

- de demander une autorisation de changement d'usage de l'habitation en local professionnel à la Mairie de Millevaches ;
- de réaliser les menus aménagements et installations nécessaires à ce nouvel usage avec l'accord du propriétaire (suppression de la clôture, pose d'un câble informatique,) ;
- d'autoriser le Président à :
  - signer le bail correspondant ;
  - demander l'autorisation de changement d'usage auprès de la commune de Millevaches ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout autre document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de louer l'habitation sise 2 Chemin des Croix – 19290 Millevaches pour un loyer mensuel de 465 € révisable annuellement et après règlement des frais d'agence immobilière de 330 € ;
- de demander une autorisation de changement d'usage de l'habitation en local professionnel à la Mairie de Millevaches ;
- de réaliser les menus aménagements et installations nécessaires à ce nouvel usage avec l'accord du propriétaire (suppression de la clôture, pose d'un câble informatique,) ;
- d'autoriser le Président à :
  - signer le bail correspondant ;
  - demander l'autorisation de changement d'usage auprès de la commune de Millevaches ;
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout autre document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 13/ Votants : 19(dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 23.11.21 Et qu'elle a été affichée le 23.11.21

**REÇU LE**  
**23 NOV. 2021**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
 (CORRECTION)  
 Page 3 / 3



